



Etude sur la caractérisation de la précarité alimentaire dans le département des Bouches-du- Rhône

Synthèse & recommandations

Novembre 2025

En partenariat avec



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Table des matières

I.	Contexte et objectifs du diagnostic	3
	Présentation de l'ANSA	4
	Présentation du LARIIS	4
II.	Éléments de synthèse	5
III.	Méthodologie du diagnostic.....	10
IV.	Recommandations.....	12
	Pour une meilleure connaissance des besoins et du territoire	12
	Pour un travail sur la mutualisation logistique	13
	Pour une structuration de la dynamique au niveau local	13
	Pour une structuration de la dynamique au niveau départemental	14

I. Contexte et objectifs du diagnostic

En 2024, l'Ansa et le LARIIS sont retenus par la DDETS-PP des Bouches du Rhône pour la co-réalisation d'un diagnostic de précarité alimentaire sur l'ensemble du département.

Le projet vise à améliorer la **connaissance territoriale de la précarité alimentaire**, d'une part à travers une **meilleure identification des profils et personnes fragiles** recourant ou non aux dispositifs d'aide – et la caractérisation de **l'offre d'aide alimentaire sur le territoire**. Ce travail sera l'occasion d'étudier **l'impact des réponses apportées** par les acteurs, et de repérer les éventuels besoins non couverts (zones blanches, dispositifs non adaptés au public, offre limitée...). Afin de répondre à l'ambition départementale de ce projet, ce travail a été l'occasion de réaliser des **focus** dans les villes d'*Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille* pour bien appréhender les réalités et dynamiques de territoires locaux.

L'ensemble des conclusions sont ici partagées à l'ensemble des acteurs. Elles peuvent constituer le socle de réflexion pour la co-construction d'objectifs communs et de feuilles de route qui seront mises en œuvre dans le cadre **des instances de coordination départementale et locales en devenir**.

A des fins de compréhension et de lisibilité, cette étude se structure en 3 documents :

- Une première partie dresse **l'état des lieux** de la précarité alimentaire du département ;
- La seconde partie revient sur **les enjeux de coordination des acteurs** et pose les premiers jalons des coordinations de l'aide alimentaire – locales et départementale ;
- Une **synthèse du diagnostic** et ses recommandations.

Présentation de l'ANSA

L'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa) est une association loi 1901 créée en 2006, afin de lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion, sous le prisme de l'innovation sociale. Son intervention couvre **plusieurs domaines** (précarité alimentaire, insertion, travail social, petite enfance) et repose sur **deux principes** : la participation des personnes concernées et le croisement des savoirs. Au-delà de son **expertise thématique sur la précarité alimentaire**, son implantation en région PACA lui confère également une **expertise géographique**, mobilisée dans le cadre de cette étude.

Présentation du LARIIS

Créé en 2008 au sein de HETIS (Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale), le LARIIS – Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire en Intervention Sociale – constitue une instance dédiée à la production de connaissances et au soutien des interventions sociales. Adossé à un établissement d'enseignement supérieur qui forme aux métiers du travail social et de l'intervention sociale, accueillant près de 5 000 étudiants par an et s'appuyant sur un réseau partenarial dense, le LARIIS défend une approche interdisciplinaire des questions sociales et investit toute thématique relevant du champ du travail social et des solidarités.

Le LARIIS se distingue par une conception de la recherche indissociable de la formation professionnelle et des pratiques d'intervention menées avec les institutions et les établissements (analyse de pratiques, recherche-action, etc.). Il travaille le croisement des savoirs académiques, professionnels et expérientiels, et mobilise une palette méthodologique étendue (analyses documentaires, méthodes qualitatives et quantitatives, datavisualisation, lexicométrie, data-science/SIG). Le laboratoire conduit des études variées (diagnostics, études d'impact, analyses de couverture, études de population, aide à la décision) et accompagne les acteurs du secteur social et médico-social dans leurs démarches stratégiques (réécriture de schémas, refonte de projets associatifs ou d'établissement, déploiement d'offres de services)

II. Éléments de synthèse

Le département des Bouches-du-Rhône se caractérise par une **forte précarité multiforme** qui s'exprime au travers d'indicateurs économiques, sociaux et territoriaux dégradés. Le département présente un **taux de pauvreté de 18,5 %**, supérieur au taux régional de 17,4%. La ville de Marseille abrite une importante population et naturellement un nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et avec un niveau de vie nettement inférieur au niveau de vie médian. De fortes disparités de richesse existent entre les villes du département, expliquant une forte intensité de la pauvreté dans certaines zones. Le taux de bas revenus, en augmentation, est évalué à 21,7% en région PACA, et le département des Bouches du Rhône regroupe les deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) avec le taux de pauvreté par zone d'emploi le plus important de la région (Arles et Marseille)¹.

Données INSEE 2021	Aix-en-Provence	Arles	Aubagne	Marseille	Bouches du Rhône	Région PACA
Population	147 933	51 156	47 724	877 215	2 069 811	5 170 312
Population % département	7%	2%	2%	42%	N/A	N/A
Taux de pauvreté monétaire ²	1%	24%	16%	26%	18,5%	17,4%
Rapport interdécile	3,6	3,5	3,3	3,9	3,8	3,6

D'après les données de l'INSEE le taux de pauvreté au niveau national est en constante augmentation depuis 2004, atteignant son plus haut niveau depuis les 30 dernières années en juillet 2025 à 15,4%³. En parallèle, l'indice des prix à la consommation est en nette augmentation les 4 dernières années, augmentation en ralentissement. L'indice des prix à la consommation sur l'alimentation a connu une hausse de 20 points entre 2022 et 2024, quand cette augmentation a été de 30 points entre 2000 et 2022. Depuis la forte augmentation de la part du logement dans les budgets des ménages, hausse en moyenne de 1,7% par an et de 39% sur les 20 dernières années, l'alimentation constitue une marge d'ajustement au budget des ménages, en dépit des besoins essentiels alimentaires des personnes.

Le rapport de l'Observatoire des prix des fruits et des légumes de Familles rurales en 2025⁴ fait état qu'afin de suivre les recommandations du PNNS, une famille de 4 personnes devrait a minima dépenser 62€ (panier de 5 fruits et légumes les moins chers) et jusqu'à 254€ (panier de 19 fruits et légumes bio) par mois. Ces données sont à mettre en parallèle aux revenus des ménages en difficulté. Ainsi les personnes interrogées recourant à des dispositifs d'aide alimentaires lors de ce diagnostic, déclaraient pour la majorité d'entre elles dépendre des

1 DROS, Baromètre social PACA, 2024

2 Personnes vivant en-dessous de 60% du revenu médian national, soit 1 216€ en 2022

3 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>

4 <https://www.famillesrurales.org/cap-ados/12351/19-edition-de-lobservatoire-des-prix-des-fruits-et-legumes>

aides sociales (50%) et rencontrer des difficultés à réaliser des courses alimentaires. Les données partagées par la Croix-Rouge des Bouches-du-Rhône en mars 2025 sur la répartition de leurs usagers selon leur type de revenu soulignent que plus de 50% des foyers n'ont pas de revenus. Le dernier rapport de l'état de la pauvreté en France⁵ du Secours Catholique partage un constat similaire avec le revenu médian des ménages accueillis par l'association étant de 565€ en 2024.

L'INSEE rappelle que dans les dépenses de consommation des ménages moyens en France en 2023, l'alimentation représentait 12,4% des dépenses, soit à peu près autant que les dépenses de transport à 12,9%, mais largement en-dessous des dépenses de logement/énergie/eau estimée à 27,3%⁶. Une grande partie des foyers vivant en situation de précarité dans les Bouches-du-Rhône serait ainsi dans l'impossibilité de réaliser leurs achats du quotidien afin de répondre à leurs besoins de base et notamment alimentaire.

Le diagnostic a permis de montrer que **le profil des personnes accompagnées est similaire aux profils identifiés dans les études réalisées au niveau national**⁷, soit une importante part de **familles monoparentales, personnes seules, et étudiants**, avec une augmentation notée de la fréquentation des **personnes âgées**.

Pour autant, le taux de pauvreté est estimé sur le département des Bouches-du-Rhône mais le diagnostic souligne une difficile estimation des publics ayant recours à l'aide alimentaire du fait des modalités de rapportage par les principales associations pourvoyeuses d'aide très différentes, avec des temporalités différentes, une répartition par âge, par personne ou ménage, par type d'aide distribuée...

Le diagnostic a ainsi réalisé une **cartographie interactive** permettant la caractérisation des populations selon les IRIS du département, en combinant des indicateurs pouvant indiquer un plus fort risque d'exposition à la précarité alimentaire chez les ménages. La cartographie permet ainsi de mettre en valeur les IRIS les plus exposés c'est-à-dire où habite une importante population à risque de précarité alimentaire. Les zones les plus exposées abritent également des personnes ne vivant pas en situation de précarité et inversement. La cartographie permet également de visibiliser l'offre alimentaire commerciale et l'offre d'aide alimentaire sur le territoire et de comprendre par IRIS quels sont les indicateurs à l'incidence la plus importante. La cartographie permet ainsi de comprendre la proximité au sein des zones les plus à risque, de dispositifs d'assistance alimentaire nécessaires aux personnes y résidant, cependant la cartographie n'indique pas la capacité d'accueil de chaque dispositif.

Le recensement de l'offre met aussi en évidence **la place prépondérante du secteur associatif dans la réponse d'aide alimentaire**, avec une densité particulièrement forte à Marseille.

Le constat de l'augmentation de la précarité et de l'impasse dans laquelle se retrouvent les associations dans la délivrance de leur service à cette demande en constante

5 Secours Catholique Caritas France, L'état de la pauvreté en France, 2025
<https://www.secours-catholique.org/m-informer/nos-positions/notre-etat-de-la-pauvrete-en-france-2025>

6 INSEE, Consommation et épargne des ménages, 2024,
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8242383?sommaire=8242421>

7 Enquête FFBA 2024 « Profils »

augmentation est relayé et documenté au niveau national par l'ensemble des structures de solidarité.

Les associations et partenaires bucco-rhodaniens interrogés dans le cadre de ce diagnostic partagent ce triste constat dans un département avec une population à fortes fragilités, et témoignent de l'incapacité de répondre aux nouvelles personnes se rendant chez eux pour demander de l'aide, et de répondre aux besoins alimentaires de façon adéquate tant en quantité qu'en qualité. Beaucoup ont fait mention du défi de la ramasse des supermarchés de moins en moins conséquente et qualitative, dont leur approvisionnement dépend de plus en plus faute de financements pérennes leur permettant de réaliser des achats. De l'augmentation de la débrouille pour répondre aux besoins, les demandes des associations en soutien logistique, transport et stockage augmentent.

L'approvisionnement, en ce qu'il se situe au carrefour de nombreux enjeux (dont l'augmentation de la qualité et de la durabilité des denrées), met en lumière les difficultés rencontrées par les associations pour répondre aux besoins : financements en baisse, faibles moyens logistiques, difficulté à diversifier les sources sans créer de nouvelles contraintes, et hausse constante des demandes fragilisant les capacités de réponse des associations. Ces moyens limités, et variables d'une structure à une autre, participent à expliquer **la diversité des approvisionnements proposées par les associations**.

Certaines associations sont inquiètes face à la fermeture de certaines structures, et au non-renouvellement des bénévoles, force humaine clé des dispositifs de solidarités aujourd'hui.

Les **collectivités et l'Etat** font également état d'une **augmentation des demandes de financements** dans un contexte de restriction budgétaire où les crédits de solidarité sont difficilement maintenus d'une année sur l'autre. L'apport du fonds national **Mieux Manger pour Tous** a cependant permis à un grand nombre d'acteurs et d'actrices d'augmenter la qualité de leurs réponses alimentaires tout en apportant plus de dignité aux personnes.

Les **personnes accueillies** au sein des structures se déclarent globalement très satisfaites et reconnaissantes du soutien qu'elles reçoivent qui leur permet de sortir de situation d'urgence, mais notent que les assistances reçues **ne suffisent pas à répondre à leurs besoins alimentaires** et notamment pour les familles avec enfants qui doivent compléter leurs repas via d'autres assistances ou des achats.

Afin de répondre aux enjeux rencontrés, une grande **diversité d'acteurs est mobilisée** : associations, réseaux de coopération, institutions publiques et structures locales interviennent à des échelles variées et selon des logiques d'action multiples. Cette richesse est cependant contrebalancée par un **manque de lisibilité des dispositifs de solidarité alimentaire** limitant la compréhension globale de l'écosystème et l'efficacité de l'action publique

Les pouvoirs publics, dans la nécessité de répondre aux besoins des populations, s'organisent ainsi depuis quelques années autour des réponses de solidarité et alimentaire. Plusieurs nouvelles instances d'échange se sont créées au niveau régional (**CRALIM, Co'Alim**) mettant autour de la table la DREETS, la DRAAF, ADEME, DREAL, ARS et LE Conseil régional. Le réseau Préc'alim, instauré au niveau régional dans un objectif d'interconnaissance et de partage d'expérience, a également été institué afin de soutenir les acteurs du territoire à se connaître et à collaborer afin de créer de nouvelles dynamiques et des réponses adaptées aux besoins des personnes.

Au niveau des Bouches-du-Rhône, un **comité des financeurs** a été créé en 2024 afin de mettre autour de la table la DDETS 13, la DREETS PACA, la DRAAF PACA, le Conseil

Département des Bouches-du-Rhône, le cabinet de la PDEC, la Ville de Marseille, la Métropole d'Aix-Marseille, et prendre des décisions éclairées et coordonnées sur l'attribution des financements ayant trait aux solidarités alimentaires.

De ces observations et constats, la DDETS des Bouches-du-Rhône a commandé cet état des lieux et a annoncé la volonté de structurer une **instance départementale de lutte contre la précarité alimentaire**, appuyée par des coordinations locales, afin d'apporter des solutions pouvant faciliter le travail des associations.

Le diagnostic est ainsi également venu interroger les mécanismes et échanges existants au niveau des Bouches-du-Rhône et dans les 4 villes de Aix-en-Provence, Arles, Aubagne et Marseille. Du fait du fort contraste entre ces villes et de la composition différente de la population, la structuration des rapports entre ville et associations est différente et offre des perspectives uniques en accord avec les dynamiques existantes.

La ville de Marseille comprend un important nombre d'associations (130 sont habilitées pour recevoir des denrées de la Banque alimentaire) sur un territoire très étendu. En effet, **à Marseille**, de nombreuses coordinations, réseaux et dynamiques existent, - tous répondant à des logiques et objectifs variés. Ces derniers ont largement démontré **leur efficacité pour améliorer la réponse d'aide alimentaire** au plus proche des besoins et réalités des territoires. Cette forte densité d'acteurs et de réseaux ne doit pas être interprétée comme un excès d'offre. Néanmoins, elle se traduit par **une difficulté à dresser un portrait exhaustif, et à déployer un réponse globale et cohérente** sur le territoire. Ainsi, la structuration d'une **coordination de l'aide alimentaire au niveau de la Ville**, indépendamment des frontières géographiques et des différents canaux de financement des structures de l'aide alimentaire a pu être identifiée comme une solution au manque de lisibilité de l'écosystème marseillais.

En dehors de Marseille, des dynamiques inter-acteurs existent également, pour beaucoup **structurées autour des CCAS et de la veille sociale**. Leur formalisation dépend largement du **volontarisme et de la disponibilité** des acteurs. Ces dynamiques prennent souvent la forme d'échanges d'informations et de bons procédés, mais ne se concrétisent que rarement en espace pour travailler la coordination des acteurs et des actions. Si l'atteinte de cet objectif a été plébiscité par l'ensemble des acteurs, **le manque de moyens** est invoqué comme le premier obstacle au lancement et à la pérennisation de telles démarches très chronophages.

La **ville de Arles** est le territoire le plus rural et la commune la plus étendue de France, où les acteurs de la solidarité sont historiques et se connaissent bien, mais doutent d'identifier l'ensemble des besoins.

A **Aubagne** la veille sociale du CCAS organise déjà des temps d'échange avec les acteurs de la solidarité et de l'aide alimentaire et viserait à aller plus loin sur des sujets de coopération entre acteurs.

Quant à **Aix-en-Provence**, un besoin d'interconnaissance et travail sur une meilleure harmonisation des réponses et de coopération sur les ramasses a été identifié.

L'ambition de l'instauration de coordinations structurées est de faciliter l'échange d'information, de mieux connaître les besoins des personnes dans chaque territoire, et de formuler des réponses opérationnelles et demandes de soutien afin de répondre à ces besoins de manière pérenne.

L'ensemble des acteurs interrogés ont formulé des besoins de financements de temps humain mais également afin de réaliser des projets concrets facilitant le travail des acteurs du territoire, tel que des projets de soutien à la mutualisation logistique (transport, plateforme...).

En miroir de ces instances locales, le présent diagnostic doit permettre la structuration d'une coordination départementale de l'aide alimentaire. Ne pouvant s'adonner aux enjeux opérationnels qui seront principalement adressés par les instances locales, cette coordination départementale sera en charge de définir **un cadre d'action général** permettant de **guider l'action des acteurs de terrain**, mais aussi **d'apporter le soutien nécessaire** face aux nombreux enjeux auxquels ils font face (hausse des besoins, diminution des moyens, difficultés d'approvisionnement, contraintes logistiques...). Certaines modalités doivent encore être tranchées, en lien avec la DDETS et les acteurs locaux, notamment concernant la gouvernance, le format, et le calendrier de travail de cette instance. Néanmoins, les acteurs locaux ont été unanimes sur leur souhait de ne pas être de simples exécutants: au contraire, ils aspirent à participer **activement à l'élaboration** de cette politique départementale afin de veiller à ce que celle-ci réponde correctement aux besoins rencontrés au niveau local.

III. Méthodologie du diagnostic

La démarche repose sur **plusieurs méthodes complémentaires**.

Elle mobilise d'abord une **cartographie interactive des risques de précarité alimentaire**, construite à l'échelle IRIS afin de capter les contrastes fins entre territoires. Répondant directement à un besoin des acteurs, l'objectif est d'identifier **la répartition des risques** de précarité à l'échelle du département, et **les profils les plus exposés**. Bien qu'offrant une photographie, cette cartographie doit se lire à la lumière des limites de ses indicateurs : le scoring est **un indicateur de risque relatif**, et non de mesure directe de la précarité vécue. Également, il ne permet pas d'estimer le nombre réel de personnes concernées, mais plutôt d'obtenir une projection relative au **nombre d'habitants potentiellement exposés sur chaque territoire**.

La seconde méthode concerne la **cartographie de l'offre d'aide alimentaire**, élaborée à partir des rapports d'activité des associations, du Soliguide, **d'entretiens qualitatifs** et de la base permanente des équipements de l'INSEE. L'objectif de cet exercice était de recenser l'ensemble des acteurs et dispositifs pour **identifier leur répartition** et **repérer les zones nécessitant un renforcement de l'action publique**. Si cette cartographie répond au manque de lisibilité de l'écosystème des acteurs de l'aide alimentaire du fait d'un manque de centralisation de la donnée en une carte unique, la pertinence de cette dernière dépendra de la capacité **l'actualiser régulièrement**, et **a fortiori**, d'être en veille permanente auprès des associations et dispositifs. De plus, si cette cartographie permet d'identifier les zones blanches, elle ne permet **pas d'étudier l'adéquation d'une offre aux besoins dans une zone couverte** (adéquation de la typologie de l'offre proposée avec les besoins des publics et leurs lieux de résidence ; capacité d'accueil des associations au regard des sollicitations ; ...)

En parallèle, **un questionnaire a été diffusé aux structures de l'aide alimentaire** (572 contacts fournis par la DDETS, 252 réponses dont 218 complètes). L'objet de ce questionnaire était de mieux connaître la diversité des pratiques et de l'offre d'aide alimentaire du territoire, et de comprendre les contraintes auxquelles pouvaient être confrontés les acteurs. Si le nombre de répondants est élevé, l'échantillon présente le risque d'une **sous-représentation des petites structures ou de celles éloignées des réseaux institutionnels**.

Une quatrième méthode porte sur **la collecte et l'analyse des données auprès des structures de l'aide alimentaire** en vue d'obtenir une **vision des profils** recourant ou susceptibles de recourir à l'aide. Cet exercice a été rendu difficile du fait de **l'indisponibilité de certaines données** et de la **diversité et l'hétérogénéité** des données disponibles rendant impossible toute harmonisation et agrégation. Néanmoins, il a permis d'obtenir des **tendances générales** allant dans le sens des observations de terrain et des données nationales.

Cette analyse des publics a été complétée par des **entretiens qualitatifs auprès de personnes recourant à l'aide alimentaire**, réalisés lors d'immersions dans huit dispositifs implantés dans 4 villes différentes (Arles, Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille). L'objectif de ces moments était de **recueillir la parole et l'expérience des bénéficiaires**. Du fait de la **non-représentativité de l'échantillon rencontré** (personnes parlant uniquement français ou anglais, disponibles lors de la distribution de l'aide, contraintes d'espace des locaux), cette enquête se veut **à visée qualitative**.

Enfin, dans l'objectif d'appuyer à la **structuration de coordinations locales de l'aide alimentaire**, quatre **focus groupes** réunissant les acteurs de l'aide alimentaire et des

solidarités ont été conduits (au sein des CCAS des villes d'Arles, Aix-en-Provence, Aubagne, et sur la ville de Marseille coordonné par Action contre la Faim ; un second échange avec les mêmes territoires a été organisé dans la cadre de la journée de restitution de cette étude le 30 septembre 2025). L'ambition était de faire **émerger des constats et besoins partagés au niveau local**, et **d'alimenter la réflexion sur la structuration d'une coordination locale et départementale de l'aide alimentaire**. Afin de d'affiner la feuille de route de ces instances, des groupes de travail seront de nouveau organisés afin d'envisager une mise en œuvre de ces coordinations en 2026.

IV. Recommandations

Pour une meilleure connaissance des besoins et du territoire

- ▶ **Mettre à disposition une cartographie interactive de l'offre et des risques de précarité alimentaire du territoire**
- ▶ **Structurer un processus standardisé de remontée des données** des acteurs de l'aide alimentaire (associations, CCAS, épiceries solidaires)
 - En développant un outil numérique (plateforme collaborative ou solution open source de data visualisation) permettant la saisie, l'agrégation automatique et la publication des données ;
 - En définissant une périodicité de mise à jour (trimestrielle ou semestrielle) ;
 - En formant les partenaires sur son utilisation
- ▶ **Elaborer des indicateurs de mesure de la sécurité alimentaire des personnes** et de suivi des actions sur le département, afin de mieux identifier et comprendre les besoins des personnes. Bonnes pratiques recensées :
 - Une co-construction des indicateurs avec les partenaires concernés ;
 - La disponibilité des données selon le centre avec une localisation ;
 - Des variables bien définies (ex : Nombre de personnes distinctes, Nombre de foyers distincts, Nombre total de personnes servies...) ;
 - Des périodes temporelles clairement indiquée ;
 - Des formats exploitables (tableurs...) ;
 - Des dictionnaires de variables (explications sur chaque champ : méthodologie, formules de calcul, règles de validation.
- ▶ **Améliorer la connaissance de l'offre alimentaire** - critère d'accès, zones couvertes, publics cibles **et leurs niveaux de tension en termes d'accueil du public** (via la **co-construction** avec les associations d'outils de rapportage harmonisés en veillant à ce que ces derniers ne soient pas contraignants ou imposent une uniformisation des modalités d'action des acteurs de l'aide alimentaire).
- ▶ **Elaborer des indicateurs de mesure de la sécurité alimentaire des personnes** identiques, afin de mieux identifier et comprendre les besoins des personnes.
- ▶ **Améliorer la connaissance des publics sur les situations de non-recours.**
- ▶ **Identifier où déployer de nouvelles offres d'aide alimentaire adaptés aux publics et enjeux de territoire**, en cohérence avec **les manques identifiés via la cartographie** (dispositif de restauration chaude et assise pour les publics à la rue, dispositif d'itinérance en zone rurale...).

Pour un travail sur la mutualisation logistique

- ▶ **Travailler à l'essaimage de modèles de mutualisation logistique, selon les besoins des acteurs, en capitalisant sur les expérimentations et bonnes pratiques existantes** (mutualisation d'équipements, de dons, plateforme logistique mutualisées à l'instar de l'entrepôt solidaire CMA-CGM).
- ▶ **Proposer un cadre de coopération général non contraignant** basé sur l'adhésion volontaire et qui permettent la mise en œuvre de mutualisation répondant aux besoins et capacités des acteurs et actrices mobilisés.
- ▶ **Faciliter la mutualisation d'achats groupés** et négociés en lien avec l'écosystème de production local.

Pour une structuration de la dynamique au niveau local

- ▶ **Co-construire** avec la DDETS, les CCAS, les **acteurs locaux de l'aide alimentaire et des solidarités** des villes de **Aix-en-Provence, Arles et Aubagne la structuration d'une coordination locale de l'aide alimentaire.**
- ▶ **Définir la feuille de route** (coordination des actions, mutualisation, réflexion collective autour de l'approvisionnement...), **la gouvernance** (à plusieurs têtes, tournante...), **la composition** (acteurs de l'aide alimentaire, acteurs des solidarités, citoyens...) **et le périmètre géographique de cette coordination** sur la base des propositions émises par les acteurs dans le cadre des différents ateliers de travail.
- ▶ Dégager des **fonds pour soutenir l'engagement des collectivités et des associations** dans l'animation de la coordination (20-50% d'un temps complet).
- ▶ **Accompagnement par la DDETS de l'opérationnalisation** de ces coordinations et de leur feuille de route.
- ▶ Faire de ces **coordinations locales des espaces de travail d'un plaidoyer** à défendre au sein de l'instance départementale de l'aide alimentaire.

Pour une structuration de la dynamique au niveau départemental

- ▶ Lancer **l'instance départementale de lutte contre la précarité alimentaire** dans les Bouches-du-Rhône.

- ▶ **Elaborer le schéma départemental de l'aide alimentaire** (objectifs, axes de travail, appui proposé au niveau local...), **la gouvernance (à plusieurs têtes, tournante...), la composition** (acteurs de l'aide alimentaire, acteurs des solidarités, environnement, santé...) **et le niveau d'opérationnalisation de cette coordination** sur la base des propositions émises par les acteurs dans le cadre des différents ateliers de travail. Parmi les thématiques de travail à aborder :
 - **Soutien à la mutualisation logistique ;**
 - **Soutien à l'approvisionnement en quantité et qualité suffisante** (en lien avec les producteurs locaux, les GMS par exemple via la co-construction d'une charte sur la qualité des dons ...).

- ▶ **Travailler à la complémentarité entre les différents niveaux de coordination existants** (du local au régional) en veillant à la bonne circulation de l'information entre les différents échelons, et en établissant les modalités de participation et de représentation des instances locales au niveau départemental.

- ▶ **Renforcer la communication entre financeurs et la transparence** sur la répartition des subventions pour faciliter le travail des associations dans la réponse des appels à projets.